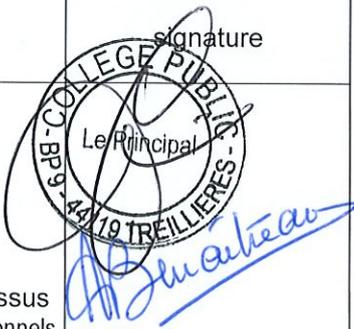


Date de séance →	3 février 2020	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 13 janvier 2020		Séance n° 3	
Séance précédée d'une réunion de la commission permanente en date du 27 janvier 2020			
En présence de : Abchar Noureddine – Benaitreau Anne – Broc'h Caroline – Gardic Erwan – Moussus Christelle – Noël Yves – Renaudet Isabelle			
Le conseil pédagogique a été réuni le 22 janvier 2020			

### Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 6 janvier 2020 (cf [site collège](#))
- 1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2020-2021
- 2 – Affaires financières (Bilan voyage, projet séjour, conventions...)
- 3 – Questions diverses

Noms	signature
<u>Président</u> M. Noël Yves Principal	
<u>Secrétaires</u> Mmes Benaitreau et Moussus Représentantes des personnels enseignant et d'éducation	
<u>Pour mémoire... AS 2018/2019 et CA 1 et 2</u> CA 1 : M. Laisney CA 2 : M. Guichard CA 3 : M. Cargouet Yann CA 4 : M. Pourtaud CA1 25 nov. 2019 : Mme Renaudet CA2 6 janv. 2020 : M. Gardic	

	Nbre
<b>Total des membres du CA</b> (absence de candidat parmi les agents)	22
Quorum	12
Membres présents avec voix délibérative	22
Membres présents sans voix délibérative	0
Membres invités en qualité d'experts	0

## Membres du conseil d'administration Année scolaire 2019-2020 :

22 membres (124) et Quorum fixé en conséquence à 12

### Membres de droit ou désignés (8)

Principal : **M. NOËL Yves**  
Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan**  
Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**  
Conseiller Principal d'Éducation : **M. POURTAUD Patrick**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

**M. BOUVAIS Erwan**, conseiller départemental  
(suppléante : Mme DRION Elisa, conseillère départementale)  
et  
**M. MENARD Michel**, conseiller départemental  
(suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local,  
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)

Municipalité : **Mme REGNIER Marie-Madeleine**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **Mme GRINDA Béatrice** ou **M. DUBERN Gaël**

### à titre consultatif :

- représentant de la Communauté de communes (CCEG) : **M. THIBAUD** (élu commune de Grandchamp des Fontaines)  
- agent comptable : **Mme JAUNIN** (Lycée Monge)

### Membres élus des personnels (6/8)

Personnels enseignants et d'éducation (6/6) : **M. ABCHAR Nouredine** – **Mme BENAITREAU Anne** – **Mme RIVET-LOPEZ Caroline** – **Mme MOUSSUS Christelle** – **Mme RICAUD Liliane** – **Mme MENET Sylvie**  
(Suppléants : Mme REST Isabelle – M. POYROUX Marc – Mme COUSSEAU Christelle – Mme CHAUVIN Soizic – M. GUICHARD Bertrand – Mme BOUYER Céline)

Personnels techniques et administratifs (0/2) : **Pas de liste constituée / pas d'élus représentants**

### Membres élus des parents et élèves (8/8)

Parents d'élèves (FCPE) (6/6) : **M. ROQUIER Soizic** – **M. LAISNEY Sébastien** – **Mme DECOTTIGNIES Priscilla** – **Mme BROCH' Caroline** – **M. LECLAIRE Frédéric** – **Mme NUSSBAUMER Béatrice**  
(suppléants : M. PLESSIS Fabien – M. ANGOT François – Mme THIBAUT-DRUELLE Caroline – M. BREHERET Yoann – Mme MOTTIER Marine – M. CARRE Samuel)

Élèves (2/2) : **Camille VILLARD (3<sup>ème</sup> 3)** et **Emma LALLINEC (3<sup>ème</sup> 2)** (suppléants : Aloïs ROQUIER 3<sup>ème</sup> 4 et Léa GARAUD 4<sup>ème</sup> 2)

## PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 3 FEVRIER 2020

**M. NOËL Yves** - **M. GARDIC Erwan** - **Mme RENAUDET Isabelle** - **M. POURTAUD Patrick**  
**M. BOUVAIS Erwan** – **M. MENARD Michel** – **Mme REGNIER Marie-Madeleine** – **M. DUBERN Gaël**  
**M. ABCHAR Nouredine** remplacé par **M. POYROUX Marc** – **Mme BENAITREAU Anne** – **Mme MENET Sylvie** – **Mme MOUSSUS Christelle** –  
**Mme RICAUD Liliane** – **Mme RIVET-LOPEZ Caroline**

...

**M. LAISNEY Sébastien** remplacé par **M. ANGOT François** – **Mme BROCH' Caroline** – **Mme DECOTTIGNIES Priscilla** – **M. LECLAIRE Frédéric** – **Mme NUSSBAUMER Béatrice** – **M. ROQUIER Soizic**

**Emma LALLINEC (3<sup>ème</sup> 2)** remplacée par **Léa GARAUD (4<sup>ème</sup> 2)** et **Camille VILLARD (3<sup>ème</sup> 3)**

Absent(s) excusé(s) : **M. ABCHAR Nouredine** – **Mme GRINDA Béatrice** – **M. LAISNEY Sébastien** – **Emma LALLINEC**  
**Mme JAUNIN** – **M. THIBAUD**

Le quorum étant atteint avec 20 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h05

### Mise en place du Conseil d'administration

#### – Désignation d'un secrétaire de séance

Mmes BENAITREAU et MOUSSUS, représentantes au titre des personnels enseignants, acceptent la charge de secrétaires de séance.

☞ **Vote des membres du CA :** 20 pour 0 contre 0 abstention

#### – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal sollicite les membres du CA au sujet de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA, avec la convocation.

☞ L'ordre du jour est adopté : 20 pour 0 contre 0 abstention

**– Approbation du procès verbal du C.A. du 6 janvier 2020**

M. le Principal interroge les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA.

Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA

☞ Le PV est adopté :

20 pour 0 contre 0 abstention

**1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2020-2021**

Le TRMD est complété à cet instant de l'année en lien avec des opérations relatives aux postes menées au niveau national.

Un dossier de présentation du positionnement des moyens par discipline a été adressé à tous les membres du CA.

M. le principal présente la DHG attribuée à l'établissement (document notification IA44).

Des précisions ont été apportées aux membres de la commission permanente réunie le 27 janvier 2020 afin d'expliquer les modalités de ventilation des heures HP (heures postes) et HSA (heures supplémentaires année). Le Conseil pédagogique a également été réuni le 22 janvier 2020.

La dotation a été adressée le 21 janvier 2020. Cette dotation faisait apparaître 650 heures soit **625 HP 25 HSA et 8 IMP (total = 658)**.

Cette dotation est en nette augmentation par rapport à celle de l'année précédente et dans la continuité de l'évolution depuis quatre années.

La raison de cette évolution positive est l'augmentation des effectifs et la façon dont cela impacte la structure en termes de divisions.

De 20 divisions le collège doit passer à vingt-deux divisions à la prochaine rentrée (seize pour mémoire en 2016-2017 dix-sept en 2017-2018 dix-huit en 2018-2019 et vingt en 2019-2020).

29 heures (26 + 3) sont allouées par division soit 638 heures (572 + 66) auxquelles est ajouté un crédit de 9 heures pour l'AS et 3 heures statutaires (une en physique-chimie et deux en SVT correspondant aux trois postes de ces deux disciplines) → 650 heures au total

Huit IMP sont également attribuées (indemnité pour missions particulières) portant l'ensemble à 658.

**STRUCTURE PREVISIONNELLE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

Niveau	Structure Arrêtée IA 44 novembre 2019	(Proposition) (CE)	Nombre de divisions
6 <sup>ème</sup>	149	(156)/(6)	6
5 <sup>ème</sup>	157	(157)/(6)	6
4 <sup>ème</sup>	134	(141)/(5)	5
3 <sup>ème</sup>	137	(142)/(5)	5
<b>Effectif total</b>	<b>577</b>	<b>(597)/(22)</b>	<b>22</b>

	<i>545 en sept. 2019</i>	<i>20 en sept. 2019</i>
	<i>498 en sept. 2018</i>	<i>18 en sept. 2018</i>
<b>Rappel :</b>	<i>462 en sept. 2017</i>	<i>17 en sept. 2017</i>
	<i>441 en sept. 2016</i>	<i>16 en sept. 2016</i>

Les dotations sont (cf plus haut) calculées à la division. De façon "mécanique", la dotation est donc en hausse pour le collège Le Haut Gesvres pour cette année scolaire 2020-2021 qui accueillera ainsi davantage d'élèves et deux divisions de plus soit 22.

Sur la base de DHG transmise à ce moment de l'année, la direction du collège a donc procédé à une ventilation de ces heures dans le cadre d'une préparation de répartition et ce, dans la perspective des opérations relatives au tableau de répartition des moyens par discipline (TRMD) présenté ci-après.

Il n'y a logiquement pas de suppression à envisager en fonction du contexte. La question peut être posée pour des créations mais avec une grande prudence car il faut envisager la pérennité des postes pour que les affectations soient effectuées sur des supports stables dans les années à venir.

Il convient aussi de définir des CSD et CSR afin d'ajuster les moyens par rapport aux postes rattachés à l'établissement.

Ces besoins reposent en premier lieu sur le fait qu'il convient de veiller à assurer les horaires légaux dus aux élèves.

**HORAIRES LEGAUX ELEVES POUR CHAQUE DISCIPLINE ET CHAQUE NIVEAU ↗**

Enseignements / Niveaux	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Français	4.5	4.5	4.5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3.5
LV1	4	3	3	3
LV2	-	2.5	2.5	2.5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4.5	3.5	3.5	3.5
Physique-Chimie	.	1.5	1.5	1.5
SVT	.4	1.5	1.5	1.5
Technologie	.	1.5	1.5	1.5
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>26</b>
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC

La DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières).

Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précisent les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2015.

M. le principal précise que les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

☒ **MM. BOUVAIS puis ROQUIER rejoignent successivement le conseil d'administration à 18h15 et 18h17 ⇒ 22 VOTANTS**

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h.

Globalement, les déficits constatés entre les besoins et les apports sont ainsi pourvus par des créations, le cas échéant, si le volume est suffisant pour pourvoir un poste **et ce, en évaluant la pérennité du support pour ne pas créer un poste qui devrait être ensuite supprimé par manque de besoin à n+1 ou n+2**. Les déficits peuvent également être pourvus par des stagiaires, des BMP, des CSR

Par ailleurs, le cas échéant, une situation de suppression peut être envisagée si le besoin est inférieur à hauteur d'un poste par rapport à l'apport constaté. Dans cette situation, cela entraîne une mesure de carte scolaire pour le professeur concerné. Le collège n'est pas dans cette situation cette année. En fonction du volume d'heures supérieures au besoin défini, un CSD peut aussi être défini.

Le principal présente pour information la ventilation des heures établie à ce stade de l'année. En fonction de la dotation attribuée, le travail mené a consisté à assurer la répartition des moyens sur la base des horaires légaux dus aux élèves.

Comme évoqué en conseil pédagogique et en commission permanente, les choix opérés l'ont été afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le projet d'établissement. Une attention particulière est également portée afin de prendre en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines.

**TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / FEVRIER 2020**

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres classiques	12	18	1	+ 6	- CSD interne 6 h vers Lettres Modernes	12	0
Lettres modernes	105	84 (90-6)	5	- 21	+ CSR interne 6 h de lettres classiques + BMP de 12	102	3
Allemand	10	0	0	- 10	+ BMP 9h en allemand	9	1
Anglais	72	54	3	- 18	+ <b>BMP 18h</b> en anglais <b>Création ?</b>	72	0
Espagnol	44	36	2	- 8	+ BMP 6h en espagnol	42	2
Histoire-géographie	75	65 (72-7)	4	- 10	+ BMP 7h en hist-géo A noter : deux tps partiels (Tps partiels 156/18 <sup>h</sup> et décharge 14/18 <sup>h</sup> )	72	3
Mathématiques	90	70	4	- 20	+ <b>BMP 18h</b> en mathématiques <b>Création ?</b>	88	2
Technologie	37	33 (36-3)	2	- 4	+ CSR 3h en technologie A noter : un tps partiel 15/18 <sup>h</sup>	36	1
Sc. Physiques	31	18	1	- 13	+ BMP 12h en phys-chimie	30	1
SVT	38	36	2	- 2		36	2
Éduc <sup>o</sup> musicale	23	18	1	- 5	+ CSR 5h en éducat <sup>o</sup> musicale	23	0
Arts plastiques	22	18	1	- 4	+ CSR 4h en arts plastiques	22	0
EPS	82	57	3	- 25h	+ <b>BMP 17h</b> en EPS <b>CREATION VOTE PAGE 5</b> + CSR 7h en EPS	69	1
"Grec ou Basque"	9	0				0	9
<b>Total</b>	<b>650</b>	<b>525 (-14)<sup>1</sup></b> <b>511</b>	<b>29</b>			<b>625</b>	<b>25</b> <b>HP + HSA = 650</b>

<sup>1</sup> L'apport global est de 525 auquel il convient de retrancher les 14 heures liées à des temps partiels (6 heure en lettres modernes, 3 heures en histoire-géographie, 2 heures en mathématiques, 3 heures en technologie) + décharge de 4 heures en histoire-Géographie. Soit 511 et 507.

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-Atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations (doc. en annexe du PV). Le récapitulatif de ce tableau a été présenté en conseil pédagogique, en commission permanente et a été remis aux membres du CA. Un affichage a également été réalisé en salle des professeurs.

M. le principal précise qu'une variation pourrait être envisagée en espagnol en jouant sur le CSR dans la mesure où le besoin pourrait être corrigé et adapté selon le nombre de groupes. Un groupe de moins pourrait se concevoir sur le niveau 5<sup>ème</sup> en fonction des effectifs par classe et du nombre de germanistes (24 en 6<sup>ème</sup>) et ce tout en équilibrant les groupes d'espagnol. Cet aspect a été évoqué avec les professeurs d'espagnol qui acceptent le principe dans l'esprit défini.

M. le principal évoque qu'il s'agit ainsi, à ce moment de l'année et de la préparation de la prochaine rentrée, d'envisager la ventilation des postes définitifs pour avis au CA sans qu'il soit utile encore de se prononcer sur la répartition de la dotation elle-même. **En effet**, dans les prochains mois, le dialogue va se poursuivre avec les autorités académiques pour ajuster les besoins et la définition des BMP, CSR, CSD. Le principal précise que cette ventilation des moyens établie et communiquée au sein de l'établissement pour information de chacun, fait apparaître différentes mesures qui figurent sur le tableau présenté (préparation remontée TRMD vers IA service DOS).

On observe ainsi la définition d'un CSD-CSR interne et un BMP en lettres, de CSR et BMP pour compléter les heures postes en allemand, en anglais, en espagnol, en mathématiques, en physique-chimie, en technologie, en EPS, en éducation musicale et en arts plastiques.

Cette première approche permet de présenter une répartition HP/HSA soit **625 HP et 25 HSA pour une enveloppe de 650 heures + 8 IMP qui est en phase avec la dotation attribuée.**

Rappel de principe : les moyens alloués par l'Inspecteur d'académie résultent des décisions prises au niveau national consécutivement au vote du budget national par les législateurs à l'Assemblée Nationale.



Le principal signale pour information qu'au-delà de la commission permanente (27/01/2020), le conseil pédagogique a été réuni le 22 janvier 2020 à pour aborder différents points en cette période de l'année rapidement évoqués ci-après.

En lien avec les choix pédagogiques liés au projet d'établissement, le principal a donc présenté des éléments relatifs à la DHG pour la prochaine année scolaire aux professeurs réunis dans le cadre du Conseil pédagogique, dans l'esprit de cette instance qui n'est pas décisionnaire mais qui permet d'éclairer les choix réalisés par la direction.

A noter également, de façon non exhaustive...

- le principal évoque l'investissement au sein du collège pour développer le dispositif "Devoirs Faits". 128 élèves sont actuellement concernés cette année soit 24% de l'effectif total. Dix professeurs participent à l'accompagnement des élèves ainsi que deux AED.

- **L'oral de DNB aura lieu fin mai début juin 2020.** Les élèves devront compléter leur fiche de préparation de l'oral pour préciser EPI ou Parcours à remettre à leur professeur principal à l'attention du principal adjoint pour préparation organisation.

La fiche spécifique de choix du sujet constitue un préalable qui permet de la manière dont elle a été conçue de préparer une partie de l'argumentaire pour l'oral.

Dans le prolongement, le DNB a été évoqué en lien avec la mise en oeuvre d'un DNB blanc prévu en semaine 15.

Différents séjours et voyages sont prévus :

- Italie : pour des élèves latinistes et hellénistes de différentes classes. Ce projet est porté par Mme Moussus, professeure de lettres classiques en lien avec des collègues d'histoire-géographie. (Semaine 13)

- Auvergne : pour deux classes de 4<sup>ème</sup> (4.1 et 4.2). Ce projet est porté par Mme Rest professeure de SVT en lien avec les collègues EPS. Ce voyage fait l'objet d'un EPI. (Semaine 13)

- Séjour en American Village pour deux classes 4.3 et 5.4. Projet porté par Mmes Ameline et Chauvin, professeures d'anglais (Semaine 23)

- Espagne : pour deux classes de 4<sup>ème</sup> (4.4 et 4.5). Ce projet est porté par Mme Chalmel professeure d'espagnol en lien avec sa collègue Mme Boulic ainsi que des collègues d'histoire-géographie et arts plastiques. (Semaine 25)

## 2 – Affaires financières (bilan voyage, projet séjour, Conventions...)

**Acte n°2 :** Séjour pédagogique en Mayenne / "American Village" / Séjour pédagogique en Mayenne avec les élèves de 4° 3 et 5° 4  
Ce projet porté par Mmes Ameline et Chauvin, professeures d'anglais, concerne 2 classes du collège pour un montant global de 280.00 euros par élève. La destination de ce projet est la Mayenne, et doit se dérouler du 2 au 5 juin 2020. Le coût des accompagnateurs sera pris en charge, en fonction des dépenses liées à leur l'hébergement et à leur transport, sur les crédits de fonctionnement de l'établissement pour un montant maximal de 500.00 euros. Dans l'éventualité où le séjour serait d'un coût inférieur à 280.00 euros et représenterait un reliquat supérieur ou égal à 8.00 euros par élève, chaque famille ayant participé au financement du séjour sera remboursée de l'excédent (présenté et voté lors d'un prochain conseil d'Administration).

↳ Vote des membres du CA pour : 21 contre : 0 abstention : 1

### ☒ Mme RIVET-LOPEZ quitte le conseil d'administration à 19h05 ⇒ 21 VOTANTS

**Acte n° 3 :** Présentation du bilan financier de l'échange avec VOERDE réalisé en 2019  
Le coût final du voyage s'élève à 190.00 euros par élève (participation des familles votée initialement : 275.00 euros). Le reliquat par élève (85.00 euros), supérieur à 8.00 euros, sera remboursé aux familles par ordre de paiement du comptable pour un montant global de 1010.00 euros.

↳ Vote des membres du CA pour : 21 contre : 0 abstention : 0

**Acte n°4 :** Acceptation d'un lot gagnant de 1000.00 Euros suite à la participation à un tirage au sort organisé par la CASDEN. Il est proposé que ce montant soit affecté aux dépenses relatives aux actions pour l'environnement durable

↳ Vote des membres du CA pour : 21 contre : 0 abstention : 0

**Acte n° 5 :** Contrat avec CONIBI pour la collecte des cartouches d'encre usagées des photocopieurs Ricoh. Cette collecte est effectuée gratuitement pour le collège, la société CONIBI ayant un partenariat avec La générale de bureautique qui assure la maintenance des 2 photocopieurs de marque RICOH ; ce contrat est conclu pour une durée de 12 mois à la date de signature et est reconductible tacitement pour la même durée, sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois. Il s'agit d'une disposition participant à la démarche globale développement durable.

↳ Vote des membres du CA pour : 21 contre : 0 abstention : 0

**Acte n° 6 :** Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée par le Conseil départemental de Loire-Atlantique pour mener à bien le projet d'aménagements de la cour des élèves. Le montant estimatif des travaux est de 29 453,01 euros HT (35 343,61 euros TTC)

Il s'agit d'un projet intitulé "Amélioration du cadre de vie des collégiens" présenté dans au Conseil Départemental dans le cadre de la procédure "dossier 30 000". Ce dossier va être soumis lors d'une prochaine réunion au CD44.

Les membres du CA sont sollicités pour autoriser le chef d'établissement à signer la convention si le projet présenté venait à être retenu.

↳ Vote des membres du CA pour : 21 contre : 0 abstention : 0

**Acte n° 7 :** Avenant à l'engagement souscrit dans le cadre du marché du Lycée Camus avec la société ABH, relatif à la maintenance de l'ascenseur. Cet avenant porte sur la souscription à l'abonnement GSM entre la cabine de l'ascenseur et le centre d'appel. Le montant de cette prestation s'élève à 10.00 euros par mois et consiste à mettre à disposition une carte SIM. La durée de cette prestation est liée au marché du Lycée Camus, la non reconduction de l'engagement avec la société ABH, éteindrait de fait, l'abonnement souscrit pour la liaison GSM. Parents et professeurs s'étonnent que cette disposition ne soit pas intégrée dans la prestation de la société en charge de cette maintenance et qu'il faille recourir à cet avenant.

Le principal répond que l'on peut effectivement s'étonner mais il faut considérer que la question du parc des ascenseurs est très important en France pour ce qui nous concerne et que la vétusté de certains équipements en d'autres lieux aboutit à la production de normes et règles multiples qui s'additionnent s'appliquant à l'ensemble du parc en question. Il s'agit là de règles en matières de sécurité qui sont définies comme prioritaires.

↳ **Vote des membres du CA** pour : 21 contre : 0 abstention : 0

**Acte n° 8 :** Présentation de la décision budgétaire modificative pour vote en lien avec un acte précédent (n°4) relatif au don CASDEN

➤ **Affectation du don CASDEN de 1000.00 euros au service AP/ projet /0environnementdurable :**

↳ **Vote des membres du CA** pour : 21 contre : 0 abstention : 0

### 3 – Questions diverses

Questions diverses adressées par les représentants FCPE des parents d'élèves :

En prévision du prochain CA, nous souhaiterions que soient abordées les deux problématiques suivantes remontées par les parents dans les questionnaires des conseils de classe :

- Toilettes : vétusté, propreté, trous dans les portes, nombre insuffisant...
- Cour : construction d'un préau pour éviter aux élèves de s'entasser dans le forum en cas de pluie

Merci d'avance / Les parents FCPE du collège du Haut-Gesvres

Le principal précise qu'il a, dans la perspective de cette réunion du CA, communiqué le mail des représentants des parents aux deux élus du conseil départemental.

M. Bouvais a adressé au collège la copie du courrier qu'il a envoyé à la vice-présidente du conseil départemental de Loire Atlantique en charge de l'éducation (et qui figure en annexe de ce PV).

M. Ménard a, dans le même temps, adressé un mail à la vice-présidente qui a donc doublement été informée de ces préoccupations déjà évoquées, l'une et l'autre dans de précédents conseils d'administration à de multiples reprises.

Le technicien en charge du suivi des travaux des bâtiments du Conseil départemental qui intervient sur le collège le Haut Gesvres a été sollicité sur ces questions à de multiples reprises également.

Il s'agit là, déclarent les deux élus du CD44 de deux questions et préoccupations vis-à-vis desquelles la vice-présidente est très sensible.

Les parents déclarent qu'ils espèrent être entendus.

Mme Benaitreau précise que l'utilisation de matériaux certes plus chers mais plus résistants et un investissement dans le temps.

Le principal évoque que ce sujet des toilettes a été évoqué à différentes reprises et que le conseil départemental est intervenu pour corriger des problèmes liés à l'usure et à des dégradations. Des difficultés subsistent car l'investissement nécessaire est assurément important et doit être multiplié par le nombre de collèges confrontés à une situation comparable.

M. Bouvais, conseiller départemental, déclare qu'il faudrait engager un plan départemental "toilettes" pour traiter cette question dans son ensemble dans les collèges avec toutes les implications que cela peut avoir, connues ici et ailleurs. Il n'est effectivement pas normal que des élèves se retiennent d'aller aux toilettes durant une journée. C'est une question complexe et délicate.

Le principal que cela n'est effectivement pas supportable mais évoque aussi que la fréquentation des toilettes dans les entreprises n'est pas plus aisée. Il faut considérer un lieu utilisé par des effectifs importants dans les EPLE. Dans d'autres contextes avec un public d'adultes cela n'est pas plus facile à gérer.

Les élèves élues, présentes au conseil d'administration, précisent que la solution retenue pour les garçons – au-delà de la qualité des matériaux et des problèmes rencontrés – est bonne avec une séparation selon les niveaux (6<sup>ème</sup> / 5<sup>ème</sup> d'un côté et 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> de l'autre) et qu'il faudrait qu'il en soit de même côté filles. Une rénovation globale est attendue car l'état des toilettes n'est pas satisfaisant.

La gestionnaire précise que la question de l'état est liée aux matériaux d'une part, aux dégradations subies depuis dix-huit années et au cumul à l'entretien quotidien fait avec sérieux et constance par les agents de service du collège.

M. Bouvais approuve la proposition des élèves avec la séparation selon les niveaux. Il évoque à nouveau que la vice-présidente du conseil départemental, Mme Orain, est très sensible à ces questions :

- Les sanitaires d'une part
- Les préaux d'autre part

Les parents reformulent qu'ils espèrent véritablement être entendus pour les élèves et le collège.

Le principal communique enfin des éléments "DNB" aux membres du CA en précisant que les élèves et parents concernés ont déjà été destinataires de ces informations.

**DNB - brevet session 2020** - Pour les candidats scolaires, l'obtention du diplôme national du brevet (DNB) repose sur l'évaluation du socle commun et cinq épreuves obligatoires passées en fin du cycle 4 (classe de troisième).  
Une fiche détaillée a donc été distribuée aux familles des élèves concernés.

● **Dates et épreuves** - Diplôme national du brevet : Session 2020 → (Site éducation Nationale)

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet, communes à tous les candidats, ont lieu :

**Lundi 29 et mardi 30 juin 2020** (la session de remplacement aura lieu en septembre 2020).

**LUNDI 29 JUIN 2020**

**Matinée** 9h - 10h30 - **Français 1<sup>ère</sup> partie** (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée)

10h45 - 12h15 - **Français 2<sup>ème</sup> partie** (rédaction)

**Après-midi** 14h30 - 16h30 - **Mathématiques**

**MARDI 30 JUIN 2020**

**Matinée** 9h - 11h - **Histoire et géographie enseignement moral et civique**

**Après-midi** 13h30 - 14h30 - **Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie → 2 sur 3)**

● **Objectifs** - Délivré par un jury, le brevet est un **diplôme qui atteste les connaissances et compétences acquises en fin de collège**.  
L'attribution du brevet ne conditionne pas l'accès à une classe supérieure en fin de troisième.

● **Détails des épreuves** -

Une épreuve orale

L'épreuve orale porte sur un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs : elle permet notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale.

L'épreuve orale des candidats scolaires peut se dérouler selon deux modalités :

- soit, via un **entretien individuel** de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- soit, via un **entretien collectif** de 25 minutes (10 minutes d'exposé et 15 minutes d'entretien).

Quatre épreuves écrites - Les épreuves écrites portent sur :

- le **français** (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction
- les **mathématiques** (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique
- l'**histoire et géographie** (2h) : analyse et compréhension de documents + utilisation des repères historiques et géographiques + mobilisation des compétences de l'enseignement moral et civique
- les **sciences** (1h) (2 disciplines sur les 3) : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie
- l'évaluation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

En option : **Un enseignement facultatif** (latin, grec, langues et cultures européennes, langue et culture régionale, découverte professionnelle...) suivi par le candidat peut lui rapporter un bonus de 10 ou 20 points.

M. le Principal remercie les membres du conseil pour la qualité des échanges et clôt le conseil à 19h15

Nantes, le 3 février 2020



**Erwan BOUVAIS**

Conseiller départemental du  
canton de La Chapelle-sur-  
Erdre

**Madame Christine ORAIN**  
Vice-présidente en charge de l'Éducation

Madame la Vice-présidente,

J'ai été alerté par la direction du collège Le Haut Gesvres de Treillières sur l'état préoccupant des bâtiments à savoir :

- Sanitaires : vétusté, manque de propreté, trous dans les portes, quantité de toilettes insuffisante au regard du nombre en forte croissance de collégiens.
- Cour : demande de construction d'un préau afin d'éviter que les élèves « s'entassent » dans le forum par temps de pluie.

Face à ce constat, je souhaite, Madame la Vice-présidente, que des solutions soient rapidement trouvées permettant aux élèves et l'équipe pédagogique de travailler et d'évoluer dans de meilleures conditions.

Restant à votre disposition pour en échanger, veuillez agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Conseiller départemental,  
**Erwan BOUVAIS**

Etablissement : Clg Le Haut Gesvres  
0442418P  
Treillières

Info IA DHG 17/01/2020 : 625 HP + 25 HSA = 650  
DHG notifiée le ... février 2020 :

22 div. | 577 él. IA

03-févr-20

Prépa CA 3 février 2020

Passage 20 à 22 divisions (référence n-1)

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)	Dont poste vacant	Horaires hebdomadaires	Besoins globaux hp+hsa	Créations(s)	PSTG	BMP	CSR	Suppression(s)	CSD	TP	Decharges.	CPA	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
L0201	Lettres classiques	1	18	12						6					12,00	0,00	CSD Mme Moussus 6 (interne lett. Mod. L0202) et besoin latin = 12
L0202	Lettres modernes	5	90	105			12	6				6			102,00	3,00	CSR Interne LC de 6 (L0201) Mme Moussus + BMP 12 & TP Mme Dieu-Billet 12/18è
L0421	Allemand	0	0	10			9								9,00	1,00	BMP Mme Hérault (continuité pédag. et projet échange en cours) // DIPE
L0422	Anglais	3	54	72			18								72,00	0,00	Mme Ameline à 100% depuis mars 2020
L0426	Espagnol	2	36	44				6							42,00	2,00	Besoin 6 heures
L0429	Italien														0,00	0,00	
L1000	Histoire-Géo.	4	72	75			7					3	4		72,00	3,00	M. Guichard 15/18 & décharge 4h pour Mme Plaza 18/18 (DAFEN en juin)
L1300	Maths	4	72	90			18					2			88,00	2,00	Mme Menet TP 16/18 ou agrégée. (confirmation) Création ?...
L1400	Technologie	2	36	37				3				3			36,00	1,00	TP Mme Bénaitreau 15/18 et Mme Chablat à TC
L1500	Sc. Phys.	1	18	31			12								30,00	1,00	12 pour CSR-BMP
L1600	SVT	2	36	38											36,00	2,00	
L1700	Edu musicale	1	18	23			5								23,00	0,00	Besoin 5 heures en complément
L1800	Arts plastiques	1	18	22			4					0			22,00	0,00	Besoin 4 heures en complément nouveau collègue suite départ Martin-Rault
L1900	EPS	3	57	82			17								81,00	1,00	Besoin hors AS de 24 soit 17 + 7 pour enseignement face élèves CREATION
LXXX	GREC... non affecté...			9											0,00	9,00	
<b>TOTAL</b>		<b>29</b>	<b>525</b>	<b>650</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>625,00</b>	<b>25,00</b>	
<b>650,00</b>																	
<b>SEGPA</b>																	
C0072	Institt SES														0,00	0,00	
P3020	G.Const.Réa.														0,00	0,00	
P7200	Biotechnologie														0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>ULIS</b>																	
G0145	Option D														0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>29</b>	<b>525</b>	<b>650</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>102</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>625,00</b>	<b>25,00</b>	Création d'un poste d'EPS aboutirait à un besoin de 27 en intégrant les 3 heures pour l'AS (soit 653 au total au lieu de 650)
<b>650,00</b>																	